



# COMPTE-RENDU

## Grand débat des femmes

La parole aux femmes des villes, des banlieues,  
des campagnes et des ronds-points

8 mars 2019 - Palais du Luxembourg

Co-organisé par l'Assemblée des femmes, Femmes solidaires  
et les Ateliers du féminisme populaire  
Marrainé par Laurence Rossignol



## La parole était aux femmes des villes, des banlieues, des campagnes et des ronds-points

Le 8 mars, près de 300 personnes se sont réunies au Sénat, des femmes en grande majorité. Cette journée était inscrite dans le cadre du Grand Débat National et a été construite comme un temps dédié à la prise de parole et au partage d'expériences et de vécus.

Les associations organisatrices sont parties d'un constat simple : **les intérêts des femmes sont insuffisamment pris en compte ou mal représentés dans le cadre du milieu politique et décisionnel.**

Ainsi, les **violences économiques** spécifiquement subies par les femmes - et d'ordres très divers : impayés de pensions alimentaires, inégalités dans les pensions de retraites perçues, salaires plus faibles, domaines d'activité moins rémunérateurs, plafond de verre, etc. - sont trop institutionnalisées et souvent produites par des **défaillances de l'État.**



La précarité et la pauvreté impactent fortement et spécifiquement les femmes, et font de leurs quotidiens **des parcours de combattantes**. Ces parcours de combattantes, c'est aussi ceux qu'entreprennent les femmes qui veulent faire valoir leurs droits ou faire reconnaître leurs préjudices face à la **justice**. Mais ces luttes de femmes restent encore confinées dans l'intimité de la routine et du non-dit : **elles sont invisibles.**

**Ce compte-rendu est rédigé exclusivement à partir des témoignages, expériences, attentes et revendications des femmes présentes le 8 mars au Grand débat des femmes.**

La **sororité** et le **développement de la bienveillance** dans les relations interpersonnelles et collectives peuvent et doivent être des vecteurs du changement social. Les prises de parole du 8 mars sont emblématiques de la **détermination** et de la **solidarité des femmes** à parvenir à une société d'égalité et d'équilibre, qui ne reproduit plus les discriminations fondées sur le patriarcat. Cela signifie que parvenir à la justice sociale doit devenir une priorité politique : « *Les gilets jaune ne sont pas dans la rue par plaisir. Issu.e.s de toutes les classes sociales, ils veulent retrouver espoir et dignité.* ».

Quant à la crise de la représentation démocratique, elle ne saurait faiblir sans une amélioration significative de l'écoute des dirigeant.e.s envers les gouverné.e.s, et de la proximité entre eux.



## Le continuum des violences économiques



**De nombreuses participantes ont témoigné de la faiblesse de leurs revenus et de leurs difficultés à assurer leur survie et celle de leurs enfants** : dans l'assistance, plusieurs femmes seules avec enfants disposent de 500 à 800 euros de revenus par mois.

### **Les contributions alimentaires non payées : une violence conjugale post-séparation.**

À cette pauvreté s'ajoutent les **contributions alimentaires non payées** - qui représentent en moyenne 150 à 170 euros par mois et constituent de facto non pas une participation mais le remboursement de la prise en charge matérielle des enfants en amont par les mères. Le fait que de nombreux pères refusent de payer ces contributions à l'entretien et à l'éducation de leurs enfants, voire organisent leur insolvabilité aux fins de ne pas être en situation de débiteurs, doit être assimilé à une **violence conjugale post-séparation**.

Cela impacte durement le quotidien des familles mono-parentales et plonge dans la grande précarité de nombreuses femmes, et par extension leurs enfants.

**Cette défaillance des pères est d'autant plus dramatique que les revenus des femmes sont structurellement inférieurs à ceux des hommes** - les emplois à temps partiels sont à 80 % occupés par des femmes, les inégalités salariales entre les femmes et les hommes s'élèvent à 20 %, les domaines d'activité majoritairement féminins sont moins rémunérateurs, etc.

Par conséquent, lors de la séparation, le niveau de vie des femmes baisse drastiquement, contrairement à celui de leurs ex-conjoints qui a tendance à s'améliorer.

## Des inégalités de ressources aux violences économiques

Apparaissant avec l'arrivée du premier enfant, les **inégalités de ressources** deviennent visibles et s'aggravent lors de la séparation, lorsque les transferts d'argent deviennent contractuels. Ces inégalités mutent souvent en **violences économiques exercées par l'ex-conjoint** le plus à l'aise financièrement, en général le père, sur l'autre. Les injustices en termes de revenus, et par extension une part importante des inégalités de ressources entre les femmes et les hommes, sont provoquées par une partie au contrat – le contributeur net – qui ne respecte pas ses obligations, voire organise son insolvabilité en toute impunité.

Le collectif Abandon de famille – Tolérance zéro a pu recenser au fil des années la persistance du conflit après la séparation, avec un usage par les pères de **l'insécurité matérielle des mères** pour exercer un **chantage**, ou bien un refus catégorique de participer à l'entretien et à l'éducation des enfants une fois le foyer familial dissous - alors même que leurs obligations de contribution alimentaire sont matérialisées par une décision de justice.



## Violence économique et exclusion sociale

Le manque de ressources pousse à l'invisibilité des personnes précaires, à leur exclusion sociale, à « l'enfermement chez soi », au sentiment d'humiliation et de honte vis-à-vis de leurs proches : « **Je n'ai pas d'argent donc on s'enferme chez nous, dans le noir.** Avec les gilets jaunes, j'ai trouvé une famille, on parle, on se soutient. ». Plusieurs participantes ont constaté avec douleur qu'elles dissimulent à leurs enfants l'utilisation des Restos du Cœur ou de la Banque alimentaire.

## Il y a urgence : la nécessaire mise en sécurité matérielle des femmes !

En matière d'impayés de pensions alimentaires, le précédent gouvernement s'était emparé du sujet à travers deux instruments d'action publique : le dispositif des **Garanties contre les impayés de pensions alimentaires (GIPA)** et l'**Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (ARIPA)**, adossés aux caisses d'allocations familiales. Cette politique publique ouvre la voie à une prise en charge étatique et volontariste des violences économiques faites aux femmes une fois séparées du père de leurs enfants.



Cette prise en charge doit se déployer avec davantage d'efficacité pour libérer les femmes du carcan des procédures juridiques ou administratives longues et complexes, d'autant plus lorsque des **stratégies d'insolvabilité du contributeur** sont mises en œuvre. Il est indispensable de permettre leur **indépendance effective et matérielle** vis-à-vis de leurs ex-conjoints afin d'empêcher toute utilisation de la contribution alimentaire comme moyen de pression et d'améliorer la vie quotidienne des enfants.

À cet égard, **les participantes au grand débat des femmes ont particulièrement souligné la lourdeur des procédures en vigueur, comparée à leur efficacité très relative.** Les multiples défaillances, la longueur de la prise en charge, la persistance de la précarité sur un temps long représentent autant de **sources d'épuisement pour les cheffes de familles monoparentales** voire découragent les mères à faire valoir leurs droits.

**Il est donc nécessaire de diminuer l'investissement mental des mères dans leur survie matérielle et la sauvegarde de leurs droits, qui devraient être garanties dès lors qu'une décision de justice est rendue.** Cela requiert une implication accrue de l'État et **d'avantage de rigueur et de sévérité envers les contributeurs** afin d'empêcher toute stratégie d'évitement.

**Les participantes ont notamment proposé la création d'une agence de perception des contributions alimentaires et de reversement adossée au Trésor public,** qui prélèverait directement les pensions dues sur les revenus ou le compte du contributeur afin de les reverser au parent majoritairement chargé de l'entretien et de l'éducation des enfants, qui avance l'essentiel voire la totalité des frais afférents. Cette structure, en supprimant toute relation financière ultérieure entre les deux ex-conjoints, empêcherait la commission de violences économiques par le biais d'un chantage au versement de la contribution alimentaire ou par des versements sporadiques et insuffisants.

« Notre solution serait une agence de perception et de reversement avant même le premier impayé. Elle serait adossée au Trésor Public et non à la CAF. » Stéphanie Lamy (collectif Abandon de famille - Tolérance zéro)

## Vie professionnelle : la précarité des femmes - L'exemple des assistantes maternelles -



**Rachel Ruhland - assistante maternelle -  
CGT 54 : Qu'est-ce qu'une assistante  
maternelle ?**

« Une assistante maternelle est une personne qui travaille à son domicile et garde des enfants. C'est un métier invisible et précaire, mal connu et mal rémunéré. »



De manière générale, les participantes ont dénoncé le comportement des trop nombreux employeurs qui craignent la maternité future de leurs employées. Cette discrimination pèse sur l'embauche, le salaire, voire sur les interactions professionnelles des femmes pendant une dizaine voire une quinzaine d'années au début de leur vie professionnelle. Plusieurs témoignages ont souligné que les femmes étaient très souvent écartées des promotions par ce biais.

En France, 320 000 personnes, dans leur très grande majorité des femmes, occupent un poste d'assistante maternelle et permettent ainsi à deux millions de personnes de travailler. **C'est un métier invisible, précaire, mal reconnu et mal rémunéré** : la précarité ne tient pas uniquement à la faiblesse des salaires mais également à la nécessité de multiplier les parents employeurs. En dehors de Paris, pour un salaire approximatif de 1 000 euros mensuel, il faut garder 3 à 4 enfants et donc cumuler autant de contrats de travail, chacun d'entre eux représentant en moyenne 300 à 400 euros net par mois (ce qui signifie 6 à 8 employeurs).

**La rémunération des assistantes maternelles est donc menacée en permanence** : si la famille déménage, si un enfant est changé d'école, si un parent perd son emploi... chaque évolution de la famille employeuse met en péril le contrat.

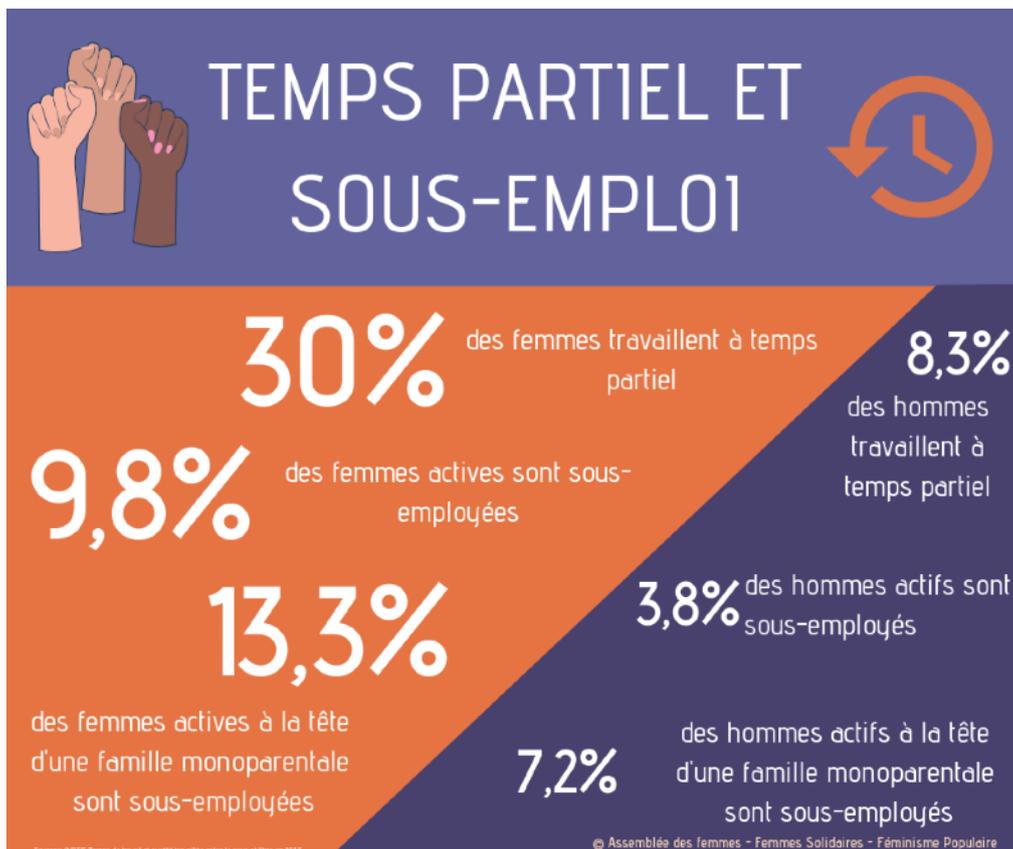
Les droits dont disposent les assistantes maternelles sont de surcroît limités : ni maladies professionnelles, ni médecine du travail. Elles travaillent en moyenne 60 heures par semaine.

## Précarité, pauvreté : et pourtant elles luttent !



**Les assistantes maternelles sont actuellement fortement mobilisées pour défendre leurs intérêts** dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage, qui prévoit de diminuer voire de supprimer leur indemnisation prévue par l'allocation de retour à l'emploi.

La ministre du Travail a déjà été interpellée à plusieurs reprises - par les assistantes maternelles, par les parlementaires, etc. - afin qu'elle garantisse à cette profession une juste prise en compte de sa précarité structurelle. Les réformes à venir ne doivent pas fragiliser davantage les assistantes maternelles. De même, il est inadmissible que leur rémunération soit aussi faible au regard du nombre d'heures travaillées.



**Précarité menstruelle : des tabous, toujours des tabous... et des coûts qui ne baissent pas !**

Le **coût voire l'inaccessibilité des protections périodiques** ont été soulignés par les participantes, en particulier pour les jeunes filles au collège ou au lycée. L'accès à ces protections est également difficile pour les femmes sans logement. Il a été proposé de permettre la **distribution libre et gratuite de protections périodiques** adaptées aux différents besoins dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, et de lutter contre la précarité menstruelle qui touche fortement les femmes précaires.





## Des préjugés propres à la condition des femmes... auxquels la justice ne répond pas

L'écart est important entre les multiples constats des femmes d'une justice qui répond mal à leurs préjugés ou ignore les plaintes qu'elles formulent ; et un système judiciaire qui affirme que tout est sous contrôle. Les très nombreux témoignages de refus de prises de plaintes (une attitude au demeurant illégale en vertu de l'article 15-3 du code de procédure pénale), de policier.e.s méprisant.e.s ou moqueur.euse.s, de déqualification de l'infraction subie, ou encore de protection de l'agresseur face à la parole considérée comme insuffisante de la victime abiment la confiance des femmes dans la justice.

C'est un changement de mentalité qui doit désormais s'opérer à tous les niveaux de nos juridictions, dès l'accueil des commissariats et gendarmeries. De toute évidence, s'il a libéré la parole des femmes, le mouvement #MeToo n'a pas conféré à cette parole suffisamment de valeur et de légitimité pour que chaque dénonciation de violences sexistes et/ou sexuelles soit suivie de la mise en mouvement de l'action publique et de la sanction du ou des agresseurs.

*« Au commissariat, c'est un peu la roue de la fortune, si le capitaine du jour est sympa ou pas, la femme obtiendra une Unité Médicale Judiciaire, une Interruption Temporaire de Travail. L'homme peut être déféré ou rentrer chez lui ou sera convoqué plus tard. Il y a une inégalité de traitement selon le commissariat où la femme se rend, le niveau social de la femme, son éducation, son niveau économique, son apparence, si elle a l'air négligé ou non. »*  
Ouarda Sadoudi (association H.O.M.E - Hébergement Orientation Médiation Écoute)

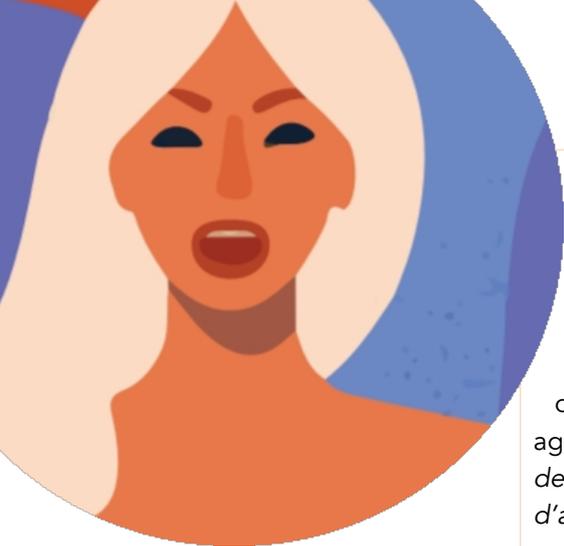


## La parole des femmes mise en doute

Comme l'ont souligné deux avocates spécialistes du suivi des femmes victimes, **la parole des femmes est soumise à un examen différent de celui des hommes**. Elles sont moins crues. De surcroît, elles n'ont pas l'habitude de parler d'elles-mêmes devant une salle d'audience, et les récits traumatiques sont difficiles à relater de manière succincte, comme l'explique Isabelle Steyer, avocate spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes :

*« L'idée du juste et de l'égalitaire pour les femmes n'est pas celle de l'institution judiciaire. Les femmes veulent avoir la paix, avoir juste ce qui leur est dû, mais elles cumulent les inégalités, elles doivent donc devenir aussi stratégues que leur conjoint, prendre les armes parce que nous sommes dans une guerre. Alors luttons à armes égales dans la prise de parole, la constitution du dossier, la défense, les preuves. Il faut être efficace en quelques minutes. Nous avons de bonnes lois, mais le lien entre tous les corps judiciaires, civil et pénal est cassé. »*





## Justice et victimes : deux temporalités différentes

Ainsi, **une présomption de protection des victimes ne pourrait-elle pas être invoquée au même titre que la présomption d'innocence** qui laisse encore tant de conjoints violents libres de poursuivre leurs agressions ? Le doute profite toujours à l'accusé, et pourtant, « *au nom des quelques 4% d'hommes accusés injustement, les femmes sont traitées d'aliénantes ou de sorcières* ».

La temporalité des femmes victimes n'est pas la même que celle de la justice et de la police ; les mises à l'abri sont défailtantes et le droit à l'éviction du conjoint violent n'est que très peu appliqué :

« *La temporalité de la justice n'est pas celle de la victime [...] parfois la plainte est traitée deux ans après. Les violences reprennent. [...] Parfois on met la femme en garde à vue comme le conjoint et en plus l'ASE intervient pour les enfants.* ». Ouarda Sadoudi



**Sabrina de Araujo** (Gilet Jaune du Pont Jeanne en Saône-et-Loire) :

« *Avec les Gilets Jaunes, j'ai trouvé une famille, on parle, on se soutient. J'ai rencontré des femmes retraitées qui n'y arrivent plus.*

**Quand on part de chez soi, on a rien. En Bourgogne, quand on part car on est battue, on n'a pas de toit, pas de centre pour les femmes battues.** »

## Injustices sociales, inégalités géographiques et préjugés sexistes

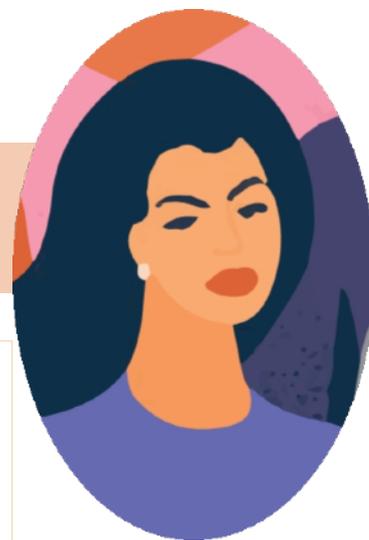
À ces obstacles déjà lourds s'ajoutent le poids des inégalités sociales et des préjugés sur l'apparence : **l'agresseur présente souvent mieux que sa victime, et dispose à ce titre d'un a priori positif qui le protège durant les procédures.** « *Pour beaucoup de femmes précaires, la police et l'aide sociale à l'enfance sont des ennemies* » : elles craignent qu'un dépôt de plainte aboutisse à un retrait de la garde des enfants. « *Victime de violence, vous portez plainte, vous avez une ITT, on vous dit que la justice ne peut rien pour vous et vous avez une enquête sociale sur le dos* ».

**Les confrontations sont également sources de souffrances : les traumatismes, ancrés dans le corps et dans la pensée des victimes, peuvent leur faire perdre leurs moyens face à leur agresseur.**

Les inégalités sont également géographiques : « **Dans les zones rurales, c'est la loterie du territoire, il n'y a pas toujours d'associations, de réseaux féministes.** On ne sait pas à qui s'adresser à part la police, la justice ». Laurence Rossignol (sénatrice de l'Oise et présidente de l'Assemblée des femmes).

**Le sentiment d'impunité des hommes reste prégnant ; et les femmes ne vivent pas toutes – loin de là – dans la certitude qu'en cas de préjudice, la justice représentera une voie de recours adéquate.**

## Sommes-nous toutes invisibles ?



Les femmes des quartiers populaires, issues de l'immigration, précaires, prostituées, sans domicile, etc. sont assignées par notre société à un manque de reconnaissance et de visibilité. Leur émancipation représente une lutte permanente.

De nombreuses participantes n'ont que trop rarement eu l'occasion de prendre la parole sur leurs conditions de vie, leur quotidien, leurs difficultés, leurs attentes vis-à-vis de la citoyenneté et de la communauté.

À propos du film de Bouchera Azzouz, *On nous appelait Beurettes* : « Je voulais dire merci. **C'est mon histoire.** On s'est beaucoup tu. »



**Ingrid Levavasseur** :  
« Le mouvement des gilets jaunes a permis de mettre un coup de stabilo fluorescent sur la pauvreté. [...] **Ce sont des hommes et des femmes qui ne se plaignent pas pour rien mais pour vivre.** »



« Il faut toujours se battre et encore plus quand on est une femme. **J'ai entendu parler de tant de souffrances que j'ai enfin compris que je n'étais plus seule.** »

**Rosen Hicher** : « Je rencontre des femmes en instance de prostitution, ces femmes de l'ombre, on passe dans les rues, elles sont là et personne ne les voit jamais. Dans certaines villes, on ne les voit tellement pas que même la police passe : ce sont des poupées. Tous les jours, j'ai des femmes qui sortent de l'ombre et osent dire : *'Moi aussi la détresse économique m'a mise dans la prostitution'*. Mais la détresse économique vient du monde entier ! S'avouer être une prostituée est impossible. **J'ai revendiqué qu'être une prostituée, c'est d'abord être une victime.** Le passé des prostituées, c'est celui de toutes ces femmes victimes de violences, d'inceste, de mariage forcé. Une femme qui a refusé un mariage forcé est aujourd'hui dans la prostitution mais n'arrive pas à sortir de ce réseau. Cela existe encore, personne ne fait rien. **Toutes, toutes ont un passé de violence extrême.** Je leur demande d'oser affronter la population, oser dire à la société, à nos politiques, à nos élus, à nos services sociaux, **qu'on veut s'en sortir**, car elles veulent toutes s'en sortir. »



« **Nous sommes les 52 % de précaires, de femmes, à devoir nous battre encore plus.** »

« **Je veux me battre pour nous et pour nos enfants** ; j'ai oui dire que nous n'avions pas le sens de l'effort, Monsieur le président, mais il n'a pas compris que même en travaillant, nous ne pouvons pas vivre dignement. »

**Bouchera Azzouz** : « Les femmes qui travaillent et qui essuient de nombreux commentaires sexistes pour leur dire : **reste à ta place, laisse-nous faire.** »



« **Dans les banlieues ce sont les femmes qui sont les héroïnes du quotidien,** ce sont elles qui se battent contre la drogue, la délinquance, les conflits graves qui adviennent. »



« Bouchera, tu parles au nom des femmes qui n'ont pas pu parler, je pense que dans les années à venir des choses vont sortir de ce qu'il y a dans leur cœur. Il y avait *Nos mères, nos daronnes*, certes. Mais à travers les archives, les images de notre enfance, tu as embelli notre enfance. Je voudrais dire aux jeunes filles de quartier de ne jamais vous laisser faire même si vous respectez vos parents. **Les Malik Oussekine, la petite Sohane, toutes ces personnes qu'il ne faut pas oublier.** Il ne faut pas se laisser écraser. »

« Des femmes de ménage, des aide-soignantes, des auxiliaires de vies, bien souvent des femmes qui gagnent entre 800 et 1300 euros, bien souvent ce sont des femmes seules, mono mamans obligées de multiplier les petits boulots. **Sait-il [le Président de la République, NDLR] que ces femmes aimeraient évoluer, reprendre des études, mais que le cumul de l'évolution sociale et de l'éducation des enfants rend cela impossible ?** Nous avons mis les pieds dans le plat et nous n'avons pas envie de les retirer. Il y a forcément des solutions. »



« Il ne suffit pas de dire que les travailleurs sociaux ne savent pas faire. 80 % sont des femmes, nous femmes nous essayons de colmater cette société. **Tout est fait pour le patriarcat.** »

« **Les politiques ont décidé d'exclure les femmes précaires des équipes politiques.** Tant qu'on n'a pas vécu une situation difficile, on ne se sent pas concerné. Et tant qu'on ne se sent pas concerné on ne s'occupe pas des autres. Bien souvent les politiques sont des hommes, ils sont épargnés de toutes les difficultés. Les femmes se retrouvent seules avec les enfants des hommes. Il faut aider les femmes à trouver un mode de garde, à trouver un travail, c'est le premier pas vers la liberté. »



« **Nous à 52 % on est à la marge,** inaptes à participer aux orientations politiques pour faire en sorte que cette société ne continue pas d'exclure ces femmes, les plus pauvres, les plus malmenées, les plus en situation de monoparentalité, de pauvreté. A un moment donné, il faut un électrochoc. »

## Trois journées en une

Le mépris ressenti par les personnes pauvres se conjugue avec une **camaraderie virile**, dans les sphères de pouvoirs ou non, qui vise à écarter les femmes de la prise de décision et de la gestion de leur quotidien et à les rendre invisibles. Il est également renforcé par un **phénomène de culpabilisation de la société adressé spécifiquement aux femmes** : puisqu'elles veulent l'égalité, on leur renvoie qu'il est normal, presque naturel, qu'elles prennent en charge davantage de responsabilités tout en continuant d'assumer les tâches considérées traditionnellement féminines (la gestion de la famille, des enfants, des âgé.e.s) : « **En une journée on doit en cumuler trois : notre journée comme salariée, et être obligée de se taire même harcelée, d'accepter des heures supplémentaires...** », ainsi que la charge mentale des enfants et du foyer.



## LA CHARGE MENTALE DOMESTIQUE

### Qu'est-ce que c'est ?



La charge mentale c'est le fait de devoir toujours penser aux préoccupations du quotidien pour l'ensemble du foyer.

C'est un travail permanent et épuisant mais invisible.



La charge mentale pèse beaucoup plus sur les femmes que sur les hommes.

© Assemblée des Femmes - Femmes Solitaires - Féminisme Populaire



## Et maintenant, on fait quoi ?



La teneur des débats a mis en exergue qu'il est nécessaire de se hisser à un niveau politique. Il ne s'agit pas seulement, pour la cause des femmes, d'avoir des postes car cela signifierait servir une même politique pensée par des hommes qui ne voient pas le quotidien des femmes. Elles sont traitées avec mépris car elles ont un peu de dignité, or elles sont en force et veulent une société plus juste, plus équitable où tous et toutes peuvent vivre dignement.



**Merci aux participant.e.s**  
Merci pour vos témoignages  
Merci à toute l'équipe d'organisation et aux intervenant.e.s

Rédaction : Yseline Fourtic  
Graphisme : Myriam Jamali  
Conception : Sara Jubault

Contacts : 06.59.39.14.84 / [granddebatdesfemmes@gmail.com](mailto:granddebatdesfemmes@gmail.com)

